

Peu lisibles, deux giratoires ne font pas l'unanimité

NYON

Les deux aménagements installés provisoirement aux extrémités de l'avenue des Eules divisent les utilisateurs, selon un sondage de la commune. Leur sort sera scellé fin janvier.

ANETKA MÜHLEMANN

Les feux de signalisation de l'avenue des Eules méritent-ils de disparaître au profit de deux giratoires? Pour répondre à cette question, la ville a installé, jusqu'à fin janvier, deux premières esquisses. Ils permettent à un bureau d'ingénieurs d'effectuer, durant trois mois, des comptages destinés à déterminer s'il est pertinent de construire des giratoires aux intersections avec l'avenue Alfred-Cortot et la route de Saint-Cergue.

Les aménagements sont également testés par les conducteurs. Et là, selon le sondage en ligne de la commune, les avis sont partagés. La semaine passée, seul un tiers s'opposait aux giratoires. Or vendredi, parmi les 209 votants, ils étaient autant «contre» que «pour», soit 49,8%. Ces données, somme toute subjectives, sont principalement liées à deux problèmes.

Vers des «giratoires compacts»?

D'une part, les aménagements provisoires ne sont pas toujours bien déchiffrés par les automobilistes. Certains confondent entrée et sortie. Et le domino de balises rend les piétons - surtout les enfants - invisibles. A l'instar de Théo, 8 ans, qui n'hésite pas à utiliser le passage souterrain de l'avenue Alfred-Cortot pour ne pas risquer de se faire écraser par un conducteur un peu pressé. D'autre part, le petit diamètre de ces giratoires rend son transit boiteux. «Il y a des problèmes de priorité, remarque un fréquent utilisateur. On ne comprend pas toujours où l'autre veut aller parce que le temps est trop court.» Notamment aux heures de pointe. «C'est pire qu'avant, note un chauffeur de taxi. Il y a beaucoup d'hésitation, les gens n'osent pas s'engager et cela crée des bouchons.»

Toutefois, cet inconvénient pourrait être endigué par la



À L'ESSAI Les aménagements provisoires ne sont pas toujours bien déchiffrés par les automobilistes. Certains confondent entrée et sortie. Et le domino de balises rend les piétons - surtout les enfants - invisibles. NYON, LE 17 DÉCEMBRE 2009

Des tests sur les axes les plus fréquentés



disposition de «giratoires compacts», dont le diamètre oscille entre 24 et 32 mètres, et qui garantissent, dans une plus large mesure, la fluidité du trafic. «De telles structures amélioreraient le transit, même pendant les heures de pointe», assure-t-on à la Sécurité routière du TCS. Encore faudrait-il, pour arriver à les intégrer, re-

modeler les intersections en procédant, si besoin est, à des expropriations. La pérennisation des deux giratoires de l'avenue des Eules s'avère donc particulièrement complexe. «Il faudra bien étudier leur forme, leur diamètre et ce qu'on insère au milieu», explique Claude Dupertuis, municipal nyonnais des Travaux. ■



MICHEL ROBADEY

«C'est formidable! On habite juste à côté du giratoire, et depuis qu'ils l'ont installé il n'y a plus de bruit, plus de crissements de pneus. Par contre, les piétons sont moins en sécurité, car toutes les voitures ne s'arrêtent pas pour nous laisser passer.»



AURÉLIEN ÉTHÉNOZ

«Les feux, c'était mieux. Cela fait deux ans qu'on habite à La Levratte et la différence est flagrante. Avant, on savait combien de temps on allait attendre et cela allait plutôt vite. Mais maintenant c'est juste long et fatigant. On ne sait jamais comment cela va aller.»



SEJDIJA AJVAZI

«Je trouve cet aménagement provisoire dangereux. Il y a trop de ces «dominos», et comme le passage n'est pas bien tracé, les gens passent n'importe où. Et surtout, c'est dangereux pour les enfants, car ils ont la même taille que les balises et on ne les voit pas.»

Une majorité du Grand Conseil s'érige contre le projet de gravière à deux pas de l'EMS

BUCHILLON

Le député Patrick de Preux, qui n'a pas avalé le refus de l'Etat de revenir en arrière, parle de «mufflerie»!

Il n'y est pas allé de main morte, le député Patrick de Preux, mardi au Grand Conseil. Il n'a pas hésité à qualifier de «mufflerie» le refus du Conseil d'Etat de revenir en arrière au sujet de l'autorisation délivrée au projet de gravière des Bruyères à Buchillon, qui soulève une levée de boucliers.

Dans la réponse à son interpellation, en septembre, le Conseil d'Etat avait au contraire confirmé sa décision de juin dernier d'autoriser l'exploita-



Patrick de Preux est remonté aux barricades contre la gravière.

tion. Or, affirme le député libéral, cette gravière se situe à 75 m du nouvel EMS construit au cœur de Littoral Parc et à 25 m du jardin attenant. Comment

peut-on accepter un tel trafic de camions à côté de cette résidence? D'autant que le Tribunal administratif, appelé à trancher, a, selon lui, déjà signifié que le projet ne pourrait se réaliser une fois l'EMS en activité, c'est-à-dire dès novembre 2008.

Dans une détermination rédigée au nom du Grand Conseil, Patrick de Preux «enjoint le Conseil d'Etat à faire son possible par tous les moyens juridiques afin d'empêcher l'ouverture de la gravière, et ce pour le bien de nos aînés».

Mardi, par 51 oui contre 41 non, le Grand Conseil l'a suivi dans son combat. Il espère que le Tribunal administratif tiendra compte du choix des élus.

JEAN-MARC CORSET

Un «putsch» à la tête de l'AISE provoque la démission du candidat à la présidence

ÉCOLES

Philippe Morel était le candidat officiel du comité directeur de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade. Mais l'assemblée a élu à sa tête le syndic de Bassins, Didier Lohri.

Victime d'un putsch, Philippe Morel? Le municipal de Burtigny était en tout cas le candidat officiel du comité directeur à la présidence de l'AISE (Association intercommunale scolaire de l'Esplanade). Mais mercredi soir à Vich, l'assemblée a élu son collègue Didier Lohri, syndic de Bassins. Il remplacera dès janvier le démissionnaire Jean-Michel Gross.

Après ce revers, Philippe Morel a aussitôt donné sa démission. Son texte était préparé d'avance, ce qui prouve que l'élection «surprise» de Didier Lohri n'en était pas une pour tout le monde. Et qu'elle s'est jouée en coulisses.

En jeu, la construction d'un nouveau collège

«Je n'ai pas appelé les gens pour organiser cela, ce sont plutôt eux qui ont discuté autour de moi», se défend le syndic de Bassins. Philippe Morel préfère quant à lui ne pas s'épancher dans la presse. Dans sa lettre de démission, il regrette le fonctionnement du comité directeur (Codir), «qui ne permet pas la sérénité des débats et l'émergence de solutions partagées».

A lire demain

MIES La Fédération internationale de basketball présente aujourd'hui le projet de bâtiment choisi pour abriter son siège mondial.

INFOS EXPRESS

Nouvelle cheffe des finances

MORGES Suite à la démission de Jean-François Pasche, chef du Service des finances, la Municipalité a nommé Gerlinde Stenghele. Spécialisée dans les métiers de la comptabilité, de la finance et de la gestion d'entreprise, Gerlinde Stenghele a occupé plusieurs postes de haut niveau dans ces domaines. Elle entrera en fonctions le 13 janvier 2010. 24

Plus d'argent pour plus de bennes

COPPET Près de 500 000 francs de crédit ont été votés par le Conseil communal de Coppet lundi soir, dans le but d'achever l'installation de bornes enterrées pour la collecte des déchets. Cette somme permettra de finaliser l'installation des 42 bornes actuelles, et d'en rajouter 15 nouvelles. Avec cette ultime extension, c'est tout le territoire communal qui sera quadrillé, signifiant la fin du ramassage porte-à-porte des ordures ménagères. V. MA.

Pas de réconciliation à l'Office du tourisme

ROLLE Réuni mercredi soir lors de son ultime séance de l'année, le comité de l'Association des intérêts du cœur de La Côte (AICC) n'a pas trouvé d'arrangement à l'amiable entre sa présidente et la directrice de l'Office du tourisme, Pascale Vollenweider (24 heures d'hier). Cette dernière, licenciée fin novembre, n'a pas encore décidé si elle entendait porter cette décision devant la justice. Par solidarité avec elle, trois membres du comité ont choisi de démissionner à la fin du mois. La présidente Bernadette Marics Ayanille a informé que l'organe serait complété dès janvier. La nomination de ses nouveaux membres serait ratifiée lors de la prochaine Assemblée générale. V. MA.